

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE INTERDÉPARTEMENTALE

OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : En application de l'arrêté interpréfectoral du 18 septembre 2026, il sera procédé, à la demande de l'Etablissement Public Loire (EPL), à une enquête publique interdépartementale préalable au projet d'actualisation de la déclaration d'intérêt général (DIG), de l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des barrages de NAUSSAC (département de la Lozère) et de VILLEREST (département de la Loire) en vue de la modification de la redevance liée au soutien d'étiage de la Loire et de l'Allier.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la préfecture du loiret (181 rue de bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1).

Le périmètre de cette enquête publique concerne le territoire de 479 communes réparties dans les treize départements de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire.

DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : Trente-trois jours consécutifs, du lundi 19 octobre à partir de 09h00 au vendredi 20 novembre 2026 jusqu'à 17h00 inclus.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE sera déposé, sur support papier, aux sièges des mairies et à la préfecture ci-après (sans permanence de la commission d'enquête) où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Départements	Mairies
Allier	GANNAY-SUR-LOIRE (03230)
Allier	TOULON-SUR-ALLIER (03400)
Cher	COUARGUES (18300)
Indre-et-Loire	LANGAIS (37130)
Indre-et-Loire	MONTLOUIS-SUR-LOUIS (37156)
Loire	ROANNE (42187)
Haute-Loire	LAMOTHE (43100)
Loire-Atlantique	ANCENIS-SAINT-GEREON (44156)
Loiret	BRAY-SAINT-AIGNAN (45051)
Loiret	Préfecture d'ORLEANS (45042)
Loiret	SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE (45730)
Maine-et-Loire	BRISSAC LOIRE AUBANCE (49050)
Maine-et-Loire	SAUMUR (49328)
Nièvre	CHEVENON (58072)
Nièvre	LA CELLE-SUR-LOIRE (58440)
Puy-de-Dôme	JOZE (63180)
Puy-de-Dôme	LIMONS (63196)
Saône-et-Loire	MARCIGNY (71275)

Conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier d'enquête sera également garanti, pendant la durée de l'enquête publique, par un poste informatique, dans les mairies de TOURS et AMBOISE (Indre-et-Loire), BLOIS (Loir-et-Cher), COMMELLE-VERNAY (Loire), BRIOUDE (Haute-Loire), BASSE-GOULAINNE (Loire-Atlantique), GIEN (Loiret), ANGERS (Maine-et-Loire), NEVERS (Nièvre) et PONT-DU-CHATEAU (Puy-de-Dôme), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les informations relatives à l'enquête, et notamment le dossier d'enquête publique, seront également consultables sur les sites internet des services de l'Etat dans les treize départements concernés ci-après :

- dans l'Allier : <https://www.allier.gouv.fr/Publications/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques-en-cours>
- dans le Cher : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquete-publique>
- dans l'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>
- dans le Loir-et-Cher : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/2026>
- dans la Loire : <https://www.loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-Interet-General-DIG>
- dans la Haute-Loire : <https://www.haute-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Etat/Autres-enquetes-publiques>
- dans la Loire-Atlantique : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>
- dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours-et-a-venir>
- dans la Lozère : <https://www.lozere.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Participation-du-public/Enquetes-publiques-environnementales/Enquetes-publiques-environnementales/Interregional>
- dans le Maine-et-Loire : <https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau-Utilite-publique>
- dans la Nièvre : <https://www.nievre.gouv.fr/Publications/Autres-publications-obligatoires/Liste-des-journaux-habiles-a-publier-les-annonces-judiciaires-et-legales-2026>

- dans le Puy-de-Dôme : <https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2026/Enquetes-publiques-et-consultations-parallelisees-Bureau-de-l-Environnement>

- dans la Saône-et-Loire : <https://www.saone-et-loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Decisions-administratives-individuelles/Decisions-IOTA/Declarations-d-interet-general-DIG>

Le public pourra aussi solliciter des informations sur le projet considéré auprès de l'EPL, par courriel : direction@eptb-loire.fr et par téléphone : 02 46 47 03 21.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE composée d'un président, de huit commissaires enquêteurs membres titulaires et d'un commissaire enquêteur suppléant, a été désignée par le tribunal administratif d'ORLEANS. Le siège de cette commission est fixé à la préfecture du Loiret et sa composition est la suivante :

- M. Bernard DUCATEAU (président)
- M. Etienne LEFEBVRE (titulaire)
- Mme Brigitte CHALOPIN (titulaire)
- M. Gérard LAFAGE (titulaire)
- M. Serge FIGON (titulaire)
- Mme Catherine SECCHI (titulaire)
- M. Dominique FREYLONE (titulaire)
- M. Michel ZOBOLI (titulaire)
- M. Raymond AMBLARD (titulaire)
- M. Eugène BONNAL (suppléant).

En cas d'empêchement de M. DUCATEAU, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. LEFEBVRE, premier membre titulaire de la commission.

Afin de recevoir les observations du public, les modalités de permanences de la commission d'enquête seront organisées aux sièges des mairies ci-après (où le dossier d'enquête publique sera déposé et consultable, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, durant toute la période de l'enquête publique), selon les modalités suivantes :

<u>Mairies</u>	<u>Départements</u>	<u>Jours et heures d'ouverture au public</u>	<u>Commissaires enquêteurs et jours et heures de permanences</u>
BESSAY-SUR-ALLIER 9 route de Lyon 03340 BESSAY-SUR-ALLIER	Allier	lundi, mercredi et jeudi : 08h00 à 12h00 et 14h30 à 17h00 mardi et vendredi : 08h00 à 12h00	M. FREYLONE samedi 24 octobre 2026 09h00 à 12h00
LA FERTE-HAUTERIVE 4 place Jean Raoul 03340 LA FERTE-HAUTERIVE	Allier	lundi et mardi : 13h30 à 17h45 jeudi et vendredi : 08h15 à 12h00	M. FREYLONE samedi 14 novembre 2026 09h00 à 12h00
HERRY 1 place du Champ de Foire 18140 HERRY	Cher	mardi et jeudi : 09h00 à 12h30 et 14h00 à 16h30 mercredi et vendredi : 09h00 à 12h30 samedi : 09h00 à 12h00	M. DUCATEAU samedi 7 novembre 2026 09h00 à 12h00
AMBOISE 60 rue de la Concorde BP 247 37402 AMBOISE CEDEX	Indre-et-Loire	du lundi au vendredi : 08h45 à 17h30 samedi : 09h00 à 12h00 (état- civil)	M. DUCATEAU samedi 14 novembre 2026 09h00 à 12h00
TOURS 1 à 3 rue des Minimes 37926 TOURS CEDEX 09	Indre-et-Loire	du lundi au jeudi : 08h30 à 17h00 vendredi : 08h30 à 16h30	Mme CHALOPIN mercredi 4 novembre 2026 09h00 à 12h00
BLOIS 9 place Saint-Louis 41000 BLOIS	Loir-et-Cher	du lundi au vendredi : 08h00 à 17h30	M. LEFEBVRE vendredi 20 novembre 2026 09h00 à 12h00
COMMELLE-VERNAY 519 rue Jules Ferry 42120 COMMELLE-VERNAY	Loire	du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 fermeture le samedi	M. ZOBOLI mercredi 28 octobre 2026 09h00 à 12h00
AUZON 14 place de la Halle 43390 AUZON	Haute-Loire	lundi : 13h00 à 18h00 mardi et mercredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 jeudi : 09h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00 vendredi : 14h00 à 18h00	M. FIGON vendredi 20 novembre 2026 09h00 à 12h00
BRIOUDE 2 place Lafayette 43100 BRIOUDE	Haute-Loire	du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30	M. FIGON mercredi 4 novembre 2026 09h00 12h00
BASSE-GOULAIN Hôtel de Ville 25 rue de la Razée 44115 BASSE-GOULAIN	Loire-Atlantique	du lundi au vendredi : 08h45 à 12h15 et 13h30 à 17h15	M. LAFAGE mercredi 28 octobre 2026 14h00 à 17h00

<u>Mairies</u>	<u>Départements</u>	<u>Jours et heures d'ouverture au public</u>	<u>Commissaires enquêteurs et jours et heures de permanences</u>
MAUVES-SUR-LOIRE 7 rue du Carteron 44470 MAUVES-SUR-LOIRE	Loire-Atlantique	lundi, mardi et mercredi : 09h00 à 12h00 jeudi et vendredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ouverture le 1 ^{er} samedi de chaque mois : 09h00 à 12h00	M. LAFAGE jeudi 12 novembre 2026 09h00 à 12h00
GIEN Centre administratif 3 chemin de Montfort - BP 99 45500 GIEN	Loiret	du lundi au jeudi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30	M. LEFEBVRE jeudi 19 novembre 2026 14h30 à 17h30
SULLY-SUR-LOIRE 3 place Maurice de Sully BP 58 45600 SULLY-SUR-LOIRE	Loiret	du lundi au jeudi : 08h30 à 12h00 et 13h15 à 17h30 vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h15 à 16h30 samedi (permanence état-civil) : 10h00 à 12h00	M. LEFEBVRE jeudi 19 novembre 2026 09h00 à 12h00
LANGOGNE Boulevard des Capucins 48300 LANGOGNE	Lozère	du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 samedi : 09h00 à 12h00	M. FIGON lundi 19 octobre 2026 14h00 à 17h00
ANGERS Boulevard de la Résistance et de la Déportation BP 80011 49020 ANGERS CEDEX 02	Maine-et-Loire	du lundi au vendredi : 09h00 à 13h00 et 14h00 à 17h30 jeudi : 10h00 à 13h00 et 14h00 à 17h30 samedi : 09h30 à 12h30	Mme CHALOPIN lundi 26 octobre 2026 09h00 à 12h00
MONTJEAN-SUR-LOIRE (commune déléguée de MAUGES-SUR-LOIRE) 3 place de l'église 49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE	Maine-et-Loire	lundi, mardi, mercredi, vendredi : 09h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30 jeudi : 15h00 à 17h30 fermeture le samedi	Mme CHALOPIN vendredi 13 novembre 2026 09h00 à 12h00
DECIZE 32 rue de la République 58300 DECIZE	Nièvre	du lundi au Jeudi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 vendredi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30	M. ZOBOLI vendredi 6 novembre 2026 13h30 à 16h30
NEVERS 1 place de l'Hôtel de Ville 58000 NEVERS	Nièvre	du lundi au Jeudi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00	Mme SECCHI mercredi 4 novembre 2026 09h00 à 12h00
NONETTE-ORSONNETTE (NONETTE) Mairie de NONETTE 3 rue Benoit Pinaud 63340 NONETTE	Puy-de-Dôme	mardi et jeudi : 08h30 à 12h00 vendredi : 13h30 à 17h00	M. AMBLARD mardi 3 novembre 2026 09h00 à 12h00
PONT-DU-CHATEAU Place de l'Hôtel de Ville 63430 PONT-DU-CHATEAU	Puy-de-Dôme	du lundi au jeudi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00 vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30	M. AMBLARD vendredi 23 octobre 2026 13h30 à 16h30
BOURBON-LANCY 21 place de la Mairie 71140 BOURBON-LANCY	Saône-et-Loire	du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30	Mme SECCHI vendredi 23 octobre 2026 13h30 à 16h30

En dehors des permanences de la commission d'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés dans les mairies identifiées pour la tenue des permanences précitées dans le présent avis d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/epl-inter-prefectorale-redevance>
- par courrier postal, à l'attention de M. le président de la commission d'enquête, adressé à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX 1), afin qu'elles soient annexées aux registres d'enquête publique ;
- par voie électronique, à l'adresse de messagerie suivante : epl-inter-prefectorale-redevance@mail.registre-numerique.fr afin qu'elles soient ensuite publiées sur le registre dématérialisé sécurisé où elles seront consultables.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE : Une copie en sera adressée par le préfet du Loiret, dès leur réception, aux préfets des départements de l'Allier, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Loire, de Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, du Loiret, de la Lozère, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et de Saône-et-Loire, au président de l'EPL et aux maires des communes identifiées pour la consultation du dossier d'enquête et la tenue des permanences précitées dans le présent avis d'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, aux sièges de ces mêmes mairies et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique) et publiés sur les sites internet des services de l'Etat des treize départements précités.

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE : Au terme de la procédure réglementaire, le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne sera l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'actualisation de la DIG.